

dissuader & protéger

- **Renseignez-vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie** territoriale-ment compétent afin de bénéficier des conseils d'un référent sûreté ;
- **Protégez vos locaux** par des installations techniques adaptées : vidéo-protection, éclairage intérieur et extérieur, alarme anti-intrusion, rideaux métalliques, miroirs... ;
- **Pensez à des solutions simples** pour sécuriser les abords extérieurs de votre commerce : l'éclairage pour éviter les zones d'ombre... ;
- **Informez vos clients** des mesures de sécurité et de protection de votre établissement : présence de caméras, coffre à ouverture temporisée...

prévenir & former

- **Formez votre personnel** aux mesures de prévention ;
- **N'ayez pas d'habitudes** : changez régulièrement votre comportement (horaires et itinéraires) pour aller déposer les fonds dans les établissements bancaires, devenez imprévisible, ne laissez pas votre caisse et vos fonds à la vue du public ;
- **Soyez attentif** à votre environnement :
 - détectez les allées et venues inhabituelles, les personnes utilisées pour détourner votre attention : en cas de doute **composez le 17** et expliquez la situation,
 - soyez vigilants au moment de l'ouverture et de la fermeture de votre établissement : en effet, le malfaiteur abandonne souvent son projet s'il pense avoir été repéré,
 - en cas de doute n'hésitez pas à différer ouverture ou fermeture et **composez le 17**.

bien réagir pendant & après l'agression

- **Ne vous opposez pas physiquement** à l'agresseur et conservez votre calme ;
- **Cherchez à mémoriser** le signalement de l'agresseur (vêtements, signes distinctifs, corpulence), les objets qu'il a touchés, la direction et le moyen de fuite (véhicule, marque, modèle, numéro d'immatriculation, couleur...);
- Dès le danger écarté, **composez le 17** et indiquez clairement l'objet de votre appel et les éléments dont vous disposez ; ne raccrochez pas, attendez que l'opérateur vous le demande,
- Dans l'attente de l'arrivée des enquêteurs, **préservez les traces et les indices**, fermez votre commerce ou bloquez l'accès aux zones nécessaires, ne touchez pas aux objets que les malfaiteurs peuvent avoir abandonnés (cagoules, chargeurs d'armes, douilles, vêtements...), **n'ajoutez pas de traces** sur les lieux de l'infraction ;
- **Demandez aux témoins** de rester sur place dans la mesure du possible, ou relevez leurs coordonnées ;
- **Déposez plainte** : vous serez conseillé.

